

La grande Philippine ne fut pas conclue dans ce but, croyons-nous. Elle seule, à vrai dire, fut le traité. La composition qui semble l'avoir précédée ne fut guère qu'une entrée en matière. Flattés par les titres qu'elle contenait, les chanoines devaient accepter moins douloureusement les concessions qu'on leur demandait ailleurs. C'est ce qui paraît être arrivé.

Nous n'insisterons pas longtemps sur l'acte qui régla les rapports du roi et de l'Église de Lyon et qu'on connaît, avons-nous dit, sous le nom de grande Philippine (1). Trop d'historiens l'ont commenté pour qu'il y ait lieu d'en exposer encore le contenu.

En deux mots, il établissait le droit supérieur du roi sur la ville de Lyon — c'était là son effet principal — en même temps qu'il reconnaissait à l'Église toute juridiction sur les habitants du Lyonnais. Un « gardiateur » soldé par les citoyens était institué à Lyon (nous avons vu qu'il s'y trouvait de fait depuis longtemps). Sa mis-

(1) *Grande Philippine* : *Arch. nat.*, Trésor des Ch., J. 263, n° 21 A et n° 21 B. (Il y a entre ces deux actes quelques légères différences.; ainsi le taux fixé pour la « garde » est dans le n° 21 A de 15 sous viennois par feu et dans le n° 21 B de 12 deniers à 10 sous tournois, etc.)—*Arch. nat.*, même carton, n° 21 D. — *Arch. nat.*, registres du Trésor des Ch., J.J. 5, n° xxxrv. — *Arch. du dép. rfa Rhône*, Arm. Abram, "vol. 2, n° 4. — *BM. nat.*, mss. Lat., 10,032, f^o xxxv v" et suiv. ; mss. Lat. 10,033, f^o 28 r^o et suiv. ; fds. Fr. n° 4441, f^o 139 V et suiv. ; Coll. Dupuy, vol. 96, f 133 et suiv. — *Hfênest.*, pr. p. 39 et suiv. — *Monfalcon*, (Doc), p. 447 et suiv. —, etc.

Nous avons passé peut-être un peu rapidement sur les dispositions contenues dans cette *immense* composition, pour la seule copie de laquelle un greffier recevait 30 livres, au xvii^e siècle. — *Arch. du Rhône*, inventaire du fonds du Chapitre, à la cote Arm. Abram, vol. 2, n° 3. Mais cette pièce n'est pas inédite, d'une part; et, de l'autre, s'étend surtout sur l'administration d'un archevêché au moyen-âge, c'est-à-dire un peu en dehors de notre sujet.